

Séance du 21 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-et-un octobre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MEDARD D'EYRANS, régulièrement convoqué s'est réuni, en session **ordinaire**, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian TAMARELLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/10/2020

PRESENTS :

M. TAMARELLE Christian, Mme SABY Nadia, M. BARROUILHET Pascal, M. CHEVALIER Bernard, Mme COMPAN Ingrid, M. BOUYSSOU Philippe, M. BERDOU Laurent, M. BERLAND Lionel, Mme LAURONCE Stéphanie, Mme MELSBACH Véronique, M. KERHOAS Pascal, M. VITRAC Xavier, Mme DETAEVERNIER Céline, Mme FARRÉ Anne-France, Mme DOMINGO Caroline, M. LABESQUE-FAURÉ Julien, Mme HALLOUCHE Nahema, Mme TILLOT Cécilia,

REPRESENTES :

Mme GÉRARD Laure a donné pouvoir à Mme MELSBACH Véronique,

Mme ALCALA Nathalie a donné pouvoir à M. BERLAND Lionel,

M. BALLION Vincent a donné pouvoir à Mme DOMINGO Caroline,

M. MARINHO Joao a donné pouvoir à Mme SABY Nadia,

ABSENTS EXCUSES : M. BOUREAU Pierre,

Mme SABY Nadia est nommée secrétaire de séance.

Compte rendu succinct

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Les conseillers présents prennent acte du compte-rendu du 10 juillet et du 16 juillet qui sont adoptés par les membres présents ;

Monsieur le Maire fait observer une minute de silence à l'Assemblée en hommage à Monsieur Samuel PATY.

1) Vote de l'emprunt-adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement d'opérations en investissement (voirie/bâtiments communaux), il est opportun de recourir à un emprunt. Plusieurs organismes bancaires ont été sollicités. La proposition de La Banque Postale d'un montant de 150 000 euros (mode d'amortissement : échéances constantes/périodicité trimestrielle) sur 15 ans est l'offre la plus intéressante pour la collectivité.

Le conseil municipal ; après en avoir délibéré, accepte la proposition de la Banque Postale et habilite Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à cette proposition.

2) Marché de travaux construction de nouveaux vestiaires au rugby : application de pénalités adopté à l'unanimité

Dans le cadre du marché de travaux de la construction de nouveaux vestiaires au rugby, Monsieur le Maire expose le courrier adressé par la maîtrise d'œuvre au titulaire du lot 1 Vrd/Gros-Oeuvre et qui a été établi selon le CCTP

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

-d'appliquer les pénalités de retard liquidées par la maîtrise d'œuvre pour un montant de 3000 euros.

-de retenir sur le DGD de l'entreprise titulaire du Lot 1 la somme de 8646 euros correspondant aux travaux non réalisés et aux pénalités.

3) Demande de subvention au titre de la DSIL 2020 adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'extension de l'école maternelle.

L'Etat par le biais de la DSIL 2020 (abondement exceptionnel) a la possibilité de financer ce type d'équipement.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au titre de la DSIL 2020 dans le cadre des travaux d'extension de l'école maternelle dont le montant prévisionnel de travaux est estimé à 201 750 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile dans cette affaire

4-Services techniques : mise en place et indemnisation des astreintes adopté à l'unanimité
Vu l'avis favorable du comité technique en date du 15 septembre 2020,

Le Maire propose à l'assemblée :

- De mettre en place des périodes d'astreinte de sécurité à compter du 01/11/2020 afin d'être en mesure d'intervenir en cas : d'événement climatique sur le territoire communal (neige, verglas, inondation, etc.) / dysfonctionnement dans les locaux communaux, équipements ou sur l'ensemble du territoire (suite à un accident, en cas de manifestation locale, etc...)
Ces astreintes seront organisées : sur la semaine complète et toute l'année.
- De fixer la liste des emplois concernés comme suit : Emplois relevant de la filière technique, tout grade confondu ;
- De fixer les modalités de compensation des astreintes et interventions comme suit :
La rémunération des astreintes sera effectuée par référence au barème en vigueur au Ministère de l'Ecologie et du Développement durable pour les agents relevant de la filière technique

5-Désignation des membres des commissions thématiques de la Communauté de Communes de Montesquieu-adopté à l'unanimité

commission	titulaire	suppléant
Jeunesse et citoyenneté	Mme COMPAN	Mme GERARD
Infrastructures et voiries	M.TAMARELLE	Mme GERARD
Transition écologique et solidaire	Mme GERARD	M.VITRAC
Patrimoine bâti et réseaux	M.BARROUILHET	M.BOUYSSOU
Développement économique	Mme FARRE	M.TAMARELLE
Aménagement du territoire et urbanisme	M.CHEVALIER	M.BARROUILHET
Solidarités et petite enfance	Mme SABY	Mme HALLOUCHE
gestion des déchets et régimes hydrauliques (mêmes personnes pour les sous-commissions gestion des déchets et régimes hydrauliques)	M.BERLAND	M.CHEVALIER
Finances	M.TAMARELLE	Mme DOMINGO

	titulaire	suppléant
Commission locale d'évaluation des transferts de charges	M.TAMARELLE	Mme GERARD

commission	Membres
conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance	M.TAMARELLE
Commission intercommunale d'accessibilité	Mme GERARD

6-Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'adduction d'eau potable pour l'année 2019-adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public : service d'adduction d'eau potable pour l'année 2019.

7-Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2019-adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public : service d'assainissement collectif pour l'année 2019.

8-Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2019- adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public : service d'assainissement non collectif pour l'année 2019.

9- Subvention exceptionnelle-communes sinistrées des Alpes Maritimes-adopté à l'unanimité

Le 02 octobre 2020, la tempête « Alex » a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices.

Les communes de ces trois vallées ont subi des dégâts catastrophiques exceptionnels.

Sur proposition de Monsieur, le Maire, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1000 euros dans le cadre de l'appel aux dons lancés par l'association des Maires et l'Association des Maires ruraux des Alpes Maritimes

- Informations/Questions diverses

Compte-rendu des décisions prises par M.Le Maire

-travaux de voiries divers-signature de devis

-SDEEG-éclairage public impasse Baron-signature devis

-acquisition défibrillateurs-signature devis

-Travaux de câblage informatique à l'école maternelle-signature devis

Monsieur le Maire fait le point sur des dossiers en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

